



Commissariat aux langues officielles

2014-2015

Rapport sur les plans et les priorités

L'honorable Denis Lebel, C.P., c.r., député

Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, 2014

N° de cat. SF1-3/2014F-PDF
ISSN 2292-5872

Ce document est disponible sur le site Web du
Commissariat aux langues officielles au
<http://www.ocol-clo.gc.ca>

Ce document est disponible en médias substituts sur
demande.

BUDGET DES DÉPENSES 2014-2015

PARTIE III – Plans de dépenses des ministères : Rapports sur les plans et les priorités

Objet

Le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) est le plan de dépenses individuel de chaque ministère et organisme. Ces rapports renferment un niveau de détails accru sur une période de trois ans quant aux principales priorités d'une organisation par résultat stratégique, programme et résultat prévu ou attendu, y compris des liens vers les besoins en ressources présentés dans le Budget principal des dépenses. De concert avec le Budget principal des dépenses, le Rapport sur les plans et les priorités fournit aux députés des renseignements sur les dépenses prévues des ministères et des organisations, et appuie l'examen des projets de loi de crédits qu'effectue le Parlement. Les RPP sont habituellement déposés peu de temps après le Budget principal des dépenses par le président du Conseil du Trésor.

Le Budget des dépenses

Le Budget des dépenses est composé de trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement donne un aperçu des dépenses du gouvernement et présente les modifications apportées aux dépenses prévues d'un exercice à l'autre.

Partie II – Le Budget principal des dépenses appuie directement la loi de crédits. Il renferme des renseignements détaillés au sujet des plans de dépenses et des autorisations demandées par chaque ministère et organisme.

En vertu du Règlement de la Chambre des communes, les parties I et II doivent être déposées au plus tard le 1^{er} mars.

Partie III – Les plans de dépenses des ministères sont constitués de deux composantes :

- Le Rapport sur les plans et les priorités (RPP)
- Le Rapport ministériel sur le rendement (RMR)

Le RMR est un compte rendu individuel des résultats obtenus par les ministères et les organismes par rapport aux attentes de rendement prévues dans leur RPP respectif.

Les RMR de l'exercice complet le plus récent sont déposés à l'automne par le président du Conseil du Trésor.

Le budget supplémentaire des dépenses appuie les lois de crédits présentées plus tard au cours de l'exercice. Le budget supplémentaire des dépenses présente de l'information sur les besoins de dépenses qui n'étaient pas suffisamment définis pour être inclus dans le budget principal ou qui ont ultérieurement été précisés afin de tenir compte de l'évolution de programmes et de services en particulier. Le budget supplémentaire des dépenses renferme également de l'information sur les modifications apportées aux prévisions de dépenses, aux principaux postes législatifs, ainsi qu'aux postes comme les transferts de fonds entre crédits, les radiations de dettes, les garanties de prêt, la création ou l'augmentation de subventions.

Pour plus de renseignements sur le Budget des dépenses, veuillez consulter le [site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor](#)ⁱ.

Liens avec le Budget des dépenses

Tel qu'indiqué plus haut, les RPP font partie de la Partie III du Budget des dépenses. Alors que la Partie II met l'accent sur l'aspect financier du Budget des dépenses, la Partie III met l'accent sur les renseignements financiers et non financiers sur le rendement, tant du point de vue de la planification et des priorités (RPP) que de la perspective des réalisations et des résultats (RMR).

La Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR) établit une structure de présentation de l'information financière dans le Budget des dépenses et dans les rapports au Parlement par l'intermédiaire des RPP et des RMR. Pour la présentation des dépenses prévues, les RPP s'appuient sur le Budget des dépenses comme source fondamentale d'information financière.

Les dépenses présentées dans le Budget principal sont fondées sur la Mise à jour annuelle des niveaux de référence qui est préparée à l'automne. En comparaison, les dépenses prévues se trouvant dans les RPP incluent le Budget principal ainsi que tout autre montant approuvé dans le cadre d'une présentation au Conseil du Trésor au plus tard le 1^{er} février (voir la section Définitions). Ce réajustement des données financières permet un portrait plus à jour des dépenses prévues par programme.

Changements à la présentation du Rapport sur les plans et les priorités

Plusieurs modifications ont été apportées à la présentation du RPP en partie pour répondre à un certain nombre de demandes – des Comités permanents de la Chambre des communes : Comptes publics (PACP - [Rapport 15](#)ⁱⁱ) en 2010, et Opérations gouvernementales et prévisions budgétaires (OGGO - [Rapport 7](#)ⁱⁱⁱ) en 2012 – à fournir des renseignements financiers et non

financiers plus détaillés sur le rendement des programmes au sein des RPP et des RMR, afin de faciliter leur étude en appui à l'approbation des crédits.

- Dans la Section II, les renseignements financiers, sur les ressources humaines et sur le rendement sont désormais présentés aux niveaux des programmes et des sous-programmes pour davantage de granularité.
- La présentation générale du rapport et la terminologie ont été revus pour plus de clarté et de cohérence.
- D'autres efforts visaient à rendre le rapport plus compréhensible et davantage axé sur les renseignements budgétaires, afin de renforcer son alignement avec le Budget principal.

Comment lire ce document

Les RPP sont divisés en quatre sections :

Section I : Survol des dépenses de l'organisation

Le Survol des dépenses de l'organisation permet au lecteur d'obtenir un aperçu général de l'organisation. Elle fournit une description de l'objectif de l'organisation, ainsi que des renseignements de base sur les ressources financières et humaines. Cette section s'ouvre avec le nouveau Profil organisationnel, qui affiche des renseignements généraux sur l'organisation, tels que les noms du ministre et de l'administrateur général, le portefeuille ministériel, l'année de création de l'organisation et les principales autorités législatives. Cette sous-section est suivie d'une nouvelle sous-section s'intitulant Contexte organisationnel, qui inclut la Raison d'être, les Responsabilités, les résultats stratégiques et l'Architecture d'alignement des programmes, les Priorités organisationnelles et l'Analyse des risques. Cette section se termine avec les Dépenses prévues, l'Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada, le Budget des dépenses par crédits votés et la Contribution à la Stratégie fédérale du développement durable. Il convient de noter que cette section ne présente aucun renseignement non financier sur le rendement des programmes (voir Section II).

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Cette section fournit des renseignements financiers et non financiers détaillés sur le rendement des résultats stratégiques, des programmes et des sous-programmes. Cette section permet au lecteur d'en apprendre davantage sur les programmes en lisant leur description respective ainsi que le récit intitulé « Faits saillants de la planification ». Ce récit relate les principaux services et les initiatives clés appuyant les plans et les priorités tels que présentés dans la Section I; il décrit également comment les renseignements sur le rendement soutiennent le résultat stratégique ou un programme parent.

Section III : Renseignements supplémentaires

Cette section fournit des renseignements en appui aux plans et aux priorités organisationnels. Dans cette section, le lecteur trouvera l'état des résultats prospectif et un lien vers les tableaux de renseignements supplémentaires concernant les paiements de transfert, l'écologisation des opérations gouvernementales, la vérification interne et les évaluations, les initiatives horizontales, les frais d'utilisation, les grands projets de l'État, et le financement pluriannuel initial, le cas échéant, pour chaque organisation. Le lecteur trouvera également un lien les Dépenses fiscales et évaluations, publié annuellement par le Ministre des finances, qui fournit des estimations et des projections des répercussions sur les revenus de mesures fiscales fédérales visant à appuyer les priorités économiques et sociales du gouvernement du Canada.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Dans cette dernière section, le lecteur aura accès aux coordonnées de l'organisation.

Définitions

Architecture d'alignement des programmes

Inventaire structuré de tous les programmes entrepris par un ministère ou un organisme. Les programmes sont hiérarchisés de manière à mettre en lumière les relations logiques entre eux et les résultats stratégiques (RS) ministériels auxquels ces programmes contribuent.

Cadre pangouvernemental

Un cadre établissant les liens entre les contributions financières et non financières des organisations fédérales qui reçoivent des crédits par l'alignement de leurs Programmes avec un ensemble de grands secteurs de dépenses définis pour le gouvernement dans son ensemble.

Crédit

Toute autorisation du Parlement de verser une somme d'argent à même le Trésor.

Dépense prévue

Aux fins du RPP, les dépenses prévues se réfèrent aux montants pour lesquels une présentation au Conseil du Trésor a été approuvée au plus tard le 1^{er} février 2014. Cette date butoir est différente du processus du Budget principal des dépenses. Par conséquent, les dépenses prévues peuvent inclure des montants supplémentaires aux niveaux de dépenses prévues inscrits dans le Budget principal des dépenses de 2014-2015.

Équivalent temps plein (ETP)

Un indicateur de la mesure dans laquelle un employé représente une charge complète de personne-année dans un budget ministériel. Les ETP sont calculés selon un taux d'heures de travail assignées en relation aux heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

Dépenses budgétaires et non budgétaires

Dépenses budgétaires – Les dépenses de fonctionnement et de capital; les paiements de transfert à d'autres paliers gouvernementaux, organisations ou individus; et les paiements aux sociétés d'État.

Dépenses non budgétaires – Les dépenses nettes et les recettes liées aux prêts, les placements et les avances, qui changent la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

Programme

Groupe d'activités connexes conçues et gérées de manière à répondre à un besoin particulier du public et souvent traitées comme une unité budgétaire.

Programme temporisé

Programme ayant une durée fixe et dont le financement ou l'autorisation politique n'est pas permanent. Lorsqu'un programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. (Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.)

Résultat attendu

Se dit d'un résultat qu'un programme est censé produire.

Résultats du gouvernement du Canada

Un ensemble d'objectifs de haut niveau définis pour le gouvernement en entier.

Résultat stratégique

Un résultat stratégique est un avantage durable à long terme pour la population canadienne qui découle du mandat et de la vision d'une organisation.

Secteurs de dépenses

Catégories de dépenses du gouvernement du Canada. Il y a [quatre secteurs de dépenses](#)^{iv} (affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales) comprenant chacun entre trois et cinq résultats du gouvernement du Canada.

Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR)

Une approche et une structure communes pour la collecte, la gestion et le rapport des renseignements financiers et non financiers sur le rendement.

Une SGRR fournit de l'information détaillée sur tous les programmes d'une organisation (par exemple, les coûts du programme, les résultats attendus et leurs cibles associées, comment ils s'harmonisent avec les priorités du gouvernement et les résultats escomptés) et établit la même structure à la fois pour la prise de décision interne et la responsabilisation externe.

Table des matières

Message du commissaire aux langues officielles du Canada	1
Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation.....	3
Profil organisationnel	3
Contexte organisationnel.....	3
Raison d'être.....	3
Responsabilités	3
Résultat stratégique et Architecture d'alignement des programmes (AAP).....	4
Priorités organisationnelles.....	4
Analyse des risques	8
Dépenses prévues	10
Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada	12
Tendances relatives aux dépenses du ministère	12
Budget des dépenses par crédits votés	13
Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique.....	15
Résultat stratégique :	15
Programme 1.1 : Protection des droits linguistiques.....	15
Programme 1.2 : Promotion de la dualité linguistique.....	18
Services internes.....	21
Section III : Renseignements supplémentaires	23
État des résultats prospectif.....	23
Dépenses fiscales et évaluations	24
Section IV : Coordonnées de l'organisation	25
Notes de fin de document	27

[Page blanche]

Message du commissaire aux langues officielles du Canada

En octobre 2013, j'ai été renommé à titre de commissaire aux langues officielles pour un second mandat de trois ans. J'ai hâte de poursuivre ce qui a été accompli durant mon premier mandat de sept ans et de me concentrer sur mes priorités pour les trois prochaines années. Dans cette perspective, j'ai le plaisir de présenter le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2014-2015 qui énonce les priorités organisationnelles, les résultats attendus et les prévisions de dépenses pour l'exercice financier à venir.



Au cours de la prochaine année, nous continuerons d'intervenir auprès des acteurs clés afin d'accroître la reconnaissance de la dualité linguistique et la sensibilisation à cette dualité. En particulier, nous travaillerons avec les personnes responsables des Jeux panaméricains et parapanaméricains qui se tiendront au cours de l'été 2015 et d'une série d'anniversaires historiques de premier plan menant au 150^e anniversaire de la Confédération en 2017. Nous prendrons des mesures visant à améliorer la conformité aux droits du public voyageur et à mieux faire connaître ces droits. Nous développerons des produits de communication et planifierons des interventions ciblées pour contrer la stagnation du bilinguisme.

Nous cernerons l'effet des restrictions budgétaires sur le maintien des droits linguistiques et en ferons état. Nous interviendrons ensuite auprès des institutions fédérales en réponse à l'effet constaté, le cas échéant. Nous entamerons une réflexion concernant les problèmes systémiques liés à l'offre active de services dans les langues officielles. Nous interviendrons auprès des acteurs-clés dans les secteurs de l'immigration et de l'accès à la justice, et étudierons les possibilités d'intervention relatives au secteur de la petite enfance. Enfin, nous entreprendrons un bilan sur la conformité à la *Loi sur les langues officielles* et sur la portée de mes interventions devant les tribunaux, couvrant une période de 10 ans (2006-2016).

Au début de 2014-2015, le Commissariat déménagera dans un immeuble tout neuf offrant lumière naturelle et espaces partagés, conformément à l'initiative du Milieu de travail 2.0. Notre cohabitation avec d'autres agents du Parlement facilitera la collaboration tout en protégeant mon indépendance et le mandat du Commissariat. Notre migration vers de nouveaux outils technologiques se poursuivra en 2014-2015, dans la mesure de nos ressources financières. Il importera de bien gérer cette période de transition tout en favorisant un environnement de travail sain et productif.

Je suis convaincu que nos plans pour le prochain exercice combleront les attentes des parlementaires et du public canadien, puisque nous travaillons à promouvoir la dualité linguistique et à protéger les droits linguistiques des Canadiens et des Canadiennes.

Graham Fraser

[Page blanche]

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil organisationnel

Commissaire : Graham Fraser

Année de création : 1970

Principales autorités législatives : Paragraphe 56(1) de la *Loi sur les langues officielles*^v

Autre : Le commissaire aux langues officielles est nommé par commission sous le grand sceau, après approbation par résolution de la Chambre des communes et du Sénat. Il relève directement du Parlement.

Contexte organisationnel

Raison d'être

Le mandat du commissaire aux langues officielles est de veiller à la mise en œuvre intégrale de la *Loi sur les langues officielles*, de protéger les droits linguistiques des Canadiens et des Canadiennes et de promouvoir la dualité linguistique et le bilinguisme au Canada.

Le président du Conseil privé de la Reine pour le Canada est responsable de déposer au Parlement les rapports administratifs du Commissariat, y compris le Rapport sur les plans et les priorités et le Rapport ministériel sur le rendement.

Responsabilités

L'article 56 de la *Loi sur les langues officielles* énonce ce qui suit :

Il incombe au commissaire de prendre, dans le cadre de sa compétence, toutes les mesures visant à assurer la reconnaissance du statut de chacune des langues officielles et à faire respecter l'esprit de la présente loi et l'intention du législateur en ce qui touche l'administration des affaires des institutions fédérales, et notamment la promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne.

En vertu de la *Loi*, le commissaire a pour mandat de prendre, dans le cadre de sa compétence, toutes les mesures nécessaires à la réalisation des trois grands objectifs de la *Loi sur les langues officielles*, soit :

- l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais au sein du Parlement, du gouvernement du Canada, de l'administration fédérale et des institutions assujetties à la *Loi*;
- l'épanouissement des communautés de langue officielle au Canada;
- la progression vers l'égalité du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Résultat stratégique et Architecture d'alignement des programmes (AAP)

1. Résultat Stratégique : Les droits garantis en vertu de la *Loi sur les langues officielles* sont protégés et la dualité linguistique est promue comme une valeur fondamentale de la société canadienne.

1.1 Programme : Protection des droits linguistiques

1.2 Programme : Promotion de la dualité linguistique

Services internes

Priorités organisationnelles

En se fondant sur un examen de son contexte de fonctionnement, le Commissariat a établi quatre priorités organisationnelles pour 2014-2015. Le tableau ci-dessous décrit chaque priorité organisationnelle et explique comment le Commissariat entend les réaliser. (Se reporter à la Section II sous la rubrique « Faits saillants de la planification » pour des renseignements plus détaillés sur les initiatives mentionnées dans le tableau.)

Priorités organisationnelles

Priorité	Type ¹	Résultat stratégique et/ou Programme(s)
1. Intervenir auprès des acteurs clés afin d'accroître la reconnaissance de la dualité linguistique et la sensibilisation à cette dualité.	Nouvelle	Cette priorité est liée au résultat stratégique du Commissariat : Les droits garantis en vertu de la <i>Loi sur les langues officielles</i> sont protégés et la dualité linguistique est promue comme une valeur fondamentale de la société canadienne.

Description

Pourquoi est-ce une priorité?

Dans un contexte caractérisé par les impératifs économiques du gouvernement, le respect des droits linguistiques des Canadiens et des Canadiennes risque de souffrir d'une motivation réduite à veiller de façon complète et proactive à la mise en œuvre des obligations en matière de langues officielles. Le Commissariat se doit d'inciter l'appareil gouvernemental et les principaux acteurs en langues officielles à prendre les mesures nécessaires pour bien cadrer la dualité linguistique comme valeur fondamentale de la société canadienne. Le Commissariat intervient également pour favoriser l'apprentissage de la langue seconde, relativement à une diminution de la proportion d'anglophones bilingues.

Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?

- 1.1 Prendre des mesures visant à améliorer le respect des droits du public voyageur et à mieux faire connaître ces droits.
- 1.2 Travailler avec les principaux acteurs chargés des célébrations de grande envergure qui auront lieu au Canada jusqu'en 2017.
- 1.3 Développer des produits de communications et prévoir des interventions ciblées pour contrer la stagnation du bilinguisme.

Priorité	Type	Résultat stratégique et/ou Programme(s)
2. Intervenir de façon ciblée pour assurer la protection des droits linguistiques dans un contexte de restrictions budgétaires et de modernisation des services.	Nouvelle	Cette priorité est liée au résultat stratégique du Commissariat : Les droits garantis en vertu de la <i>Loi sur les langues officielles</i> sont protégés et la dualité linguistique est promue comme une valeur fondamentale de la société

¹ Les différents types de priorités sont les suivants : **priorité déjà établie** – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; **priorité permanente** – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; **priorité nouvelle** – établie au cours de l'exercice visé dans le RPP ou le RMR. Si un autre type de priorité propre au ministère est présenté, il faut en expliquer la signification.

		canadienne.
Description		
<p>Pourquoi est-ce une priorité?</p> <p>Depuis deux ans, certaines actions et décisions découlant des exercices de révision budgétaire et des initiatives de modernisation des services ont généré des problèmes de conformité des institutions fédérales à leurs obligations linguistiques. Afin de protéger les droits linguistiques du public, des fonctionnaires et des communautés de langue officielle, il importe de mesurer l'incidence et l'ampleur de ces problèmes pour déterminer les interventions qui seraient appropriées à l'égard des institutions concernées, des organismes centraux et du gouvernement, et ce, dans un contexte où l'avenir des conseils fédéraux en régions demeure incertain.</p> <p>Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?</p> <p>2.1 Cerner et faire état de l'effet des restrictions budgétaires sur le maintien des droits linguistiques et intervenir auprès des institutions fédérales en réponse à l'effet constaté.</p> <p>2.2 Entamer des discussions avec des partenaires clés afin de cibler la problématique entourant l'offre active.</p> <p>2.3 Entreprendre un bilan sur la conformité à la <i>Loi</i> et sur la portée des interventions du commissaire devant les tribunaux, couvrant une période de 10 ans (2006-2016).</p>		

Priorité	Type	Résultat stratégique et/ou Programme(s)
3. Intervenir auprès des acteurs clés dans les secteurs de l'immigration, de l'accès à la justice et de la petite enfance.	Nouvelle	Cette priorité est liée au résultat stratégique du Commissariat : Les droits garantis en vertu de la <i>Loi sur les langues officielles</i> sont protégés et la dualité linguistique est promue comme une valeur fondamentale de la société canadienne.
Description		
<p>Pourquoi est-ce une priorité?</p> <p>Pour que les communautés de langue officielle continuent de se développer et de s'épanouir, il faut que les institutions fédérales prennent des mesures dans les secteurs ayant des répercussions sur leur vitalité, notamment les secteurs de l'immigration, de l'accès à la justice et de la petite enfance. Le Commissariat devra inciter les institutions fédérales à prendre ces mesures, en vertu de la partie VII de la <i>Loi</i>.</p> <p>Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?</p> <p>3.1 Mettre en œuvre la stratégie d'immigration pour soutenir la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire.</p> <p>3.2 Assurer le suivi à la mise en œuvre des recommandations sur la capacité bilingue de la magistrature des cours supérieures.</p> <p>3.3 Étudier les possibilités d'intervention relativement au secteur de la petite enfance, tout en respectant</p>		

les juridictions provinciales.

Priorité	Type	Résultat stratégique et/ou Programme(s)
4. Gérer une période de transitions tout en favorisant un environnement de travail sain et productif.	Déjà établie	Cette priorité est liée au programme des Services internes.
Description		
<p>Pourquoi est-ce une priorité?</p> <p>Il est essentiel d'appuyer le personnel durant cette période d'importante de transition pour que le Commissariat continue de remplir son mandat de manière efficace et efficiente.</p> <p>Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?</p> <p>4.1 Mener la transition vers : le Milieu de travail 2.0, de nouveaux outils technologiques et la nouvelle directive sur la gestion du rendement.</p> <p>4.2 Identifier des possibilités de collaboration, tout en préservant l'indépendance et le mandat du commissaire.</p>		

Analyse des risques

Principaux risques

Risque	Stratégie de réaction au risque	Lien vers l'Architecture d'alignement des programmes
<p>Indépendance</p> <p>Risque quant au maintien de l'indépendance du commissaire comme agent du Parlement.</p> <p><i>[Probabilité moyenne; Incidence : élevée]</i></p>	<p>Déterminer des possibilités de collaboration avec d'autres agents du Parlement, tout en préservant l'indépendance et le mandat du commissaire.</p> <p>Être proactif pour cibler les organismes avec lesquels le Commissariat aurait avantage à partager certains services, pour être en mesure de stipuler les conditions des ententes de façon à maintenir son indépendance.</p> <p>Suivre attentivement l'évolution du Projet de loi C-520 – <i>Loi visant à soutenir l'impartialité politique des agents du Parlement</i>, en faire une analyse d'incidence, discuter des enjeux avec les autres agents du Parlement et chercher à comparaître devant le comité parlementaire qui étudie le projet de loi.</p> <p><i>[Mesure d'efficacité : le Commissariat met en commun certains services avec d'autres agents du Parlement, selon ses besoins particuliers.]</i></p>	<p>Ce risque est lié au résultat stratégique du Commissariat :</p> <p>Les droits garantis en vertu de la <i>Loi sur les langues officielles</i> sont protégés et la dualité linguistique est promue comme une valeur fondamentale de la société canadienne.</p>
<p>Pertinence</p> <p>Risque que la pertinence des interventions du commissaire et de ses pouvoirs d'influence soit remise en question.</p> <p><i>[Probabilité moyenne; Incidence : modérée]</i></p>	<p>Entreprendre un bilan sur la conformité à la <i>Loi</i> et sur les effets des interventions du commissaire devant les tribunaux, couvrant une période de 10 ans (2006-2016).</p> <p>Prendre des mesures spécifiques pour améliorer la conformité des institutions fédérales se rapportant aux droits du public voyageur, notamment en déployant la campagne d'information sur les droits du public voyageur (2013-2015).</p> <p>Maximiser l'usage de tous les pouvoirs prévus dans la <i>Loi</i> et d'autres mécanismes d'intervention.</p> <p>Assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations sur la capacité bilingue de la magistrature des cours supérieures ainsi que des recommandations contenues dans les études sur la formation linguistique et les aînés vivant en situation minoritaire.</p> <p>Accorder une attention particulière au suivi des</p>	<p>Ce risque est lié au résultat stratégique du Commissariat :</p> <p>Les droits garantis en vertu de la <i>Loi sur les langues officielles</i> sont protégés et la dualité linguistique est promue comme une valeur fondamentale de la société canadienne.</p>

Risque	Stratégie de réaction au risque	Lien vers l'Architecture d'alignement des programmes
	<p>recommandations formulées dans le cadre des enquêtes.</p> <p><i>[Mesure d'efficacité : le nombre de recommandations du commissaire que le gouvernement met en œuvre en temps opportun est en hausse.]</i></p>	
<p>Capacité</p> <p>Risque que le Commissariat n'ait pas la capacité requise pour répondre aux attentes des parlementaires, du public et des institutions fédérales.</p> <p><i>[Probabilité moyenne; Incidence : modérée]</i></p>	<p>Revoir la rationalisation du processus de réception des demandes des clients et développer le nouveau volet du système de gestion des cas en tenant compte de ces nouveaux processus.</p> <p>Mettre en œuvre le Plan d'action (2013-2015) visant l'optimisation des services juridiques.</p> <p>Maximiser l'usage du système de gestion de l'information pour offrir aux employés un meilleur accès à l'information et aux outils de travail.</p> <p>Maintenir les bassins de ressources préqualifiées pour pourvoir plus rapidement aux postes vacants, tout en continuant de développer les compétences des employés actuels.</p> <p>Poursuivre la collecte de données relatives à la satisfaction de la clientèle, données obtenues au moyen du sondage continu dans le cadre des enquêtes.</p> <p>Évaluer le projet pilote visant à déterminer la faisabilité de faire appel à des ressources externes pour mener certaines enquêtes.</p> <p><i>[Mesure d'efficacité : les enquêtes sont de plus en plus traitées selon les normes de service.]</i></p>	<p>Ce risque est lié au résultat stratégique du Commissariat :</p> <p>Les droits garantis en vertu de la <i>Loi sur les langues officielles</i> sont protégés et la dualité linguistique est promue comme une valeur fondamentale de la société canadienne.</p>

Les risques auxquels le Commissariat fait face sont tributaires du contexte dans lequel il mène ses activités. Parmi les importants facteurs contextuels externes à considérer, mentionnons les suivants :

- Les compressions budgétaires à la fonction publique et la fermeture de bureaux régionaux de plusieurs institutions fédérales, ainsi que la réorganisation des effectifs en langues officielles au Secrétariat du Conseil du Trésor et dans ces institutions pourraient affecter

leur capacité et leur motivation à veiller de façon complète et proactive à la mise en œuvre des obligations en matière de langues officielles.

- L'initiative majeure de services partagés du gouvernement pourrait contraindre le Commissariat à se joindre à des institutions fédérales susceptibles, éventuellement, de faire l'objet d'enquêtes ou de vérifications de la part du commissaire quant à leurs obligations en matière de langues officielles, ce qui pourrait nuire au maintien de l'indépendance du commissaire. De plus, le Projet de loi C-520, la future loi visant à soutenir l'impartialité politique des agents du Parlement, risque d'avoir, dans sa forme actuelle, des répercussions sur l'indépendance du commissaire.

Dépenses prévues

Ressources financières budgétaires (Dépenses prévues—En dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
20 776 952	20 988 183	20 988 183	20 988 183

Ressources humaines (Équivalent temps plein—ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
170	170	170

Sommaire de planification budgétaire pour le Résultat Stratégique et le(s) Programme(s)
(En dollars)

Résultat Stratégique, Programme(s) et Services internes	Dépenses réelles 2011–2012	Dépenses réelles 2012–2013	Dépenses projetées 2013–2014	Budget principal des dépenses 2014–2015	Dépenses prévues 2014–2015	Dépenses prévues 2015–2016	Dépenses prévues 2016–17
Résultat Stratégique 1 : Les droits garantis en vertu de la <i>Loi sur les langues officielles</i> sont protégés et la dualité linguistique est promue comme une valeur fondamentale de la société canadienne.							
Programme 1.1 : Protection des droits linguistiques	7 058 731	6 321 862	7 011 381	6 548 834	6 908 668	6 908 668	6 908 668
Programme 1.2 : Promotion de la dualité linguistique	6 537 097	6 494 480	7 386 715	6 814 886	7 223 981	7 223 981	7 223 981
Total partiel Résultat Stratégique 1	13 595 828	12 816 342	14 398 096	13 363 720	14 132 649	14 132 649	14 132 649
Total partiel Services internes	8 759 208	8 317 674	9 919 127	7 413 232	6 855 534	6 855 534	6 855 534
Total	22 355 036	21 134 016	24 317 223	20 776 952	20 988 183	20 988 183	20 988 183

Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada

Dépenses prévues pour 2014-2015 par [Secteur de dépenses du Cadre pangouvernemental](#)^{vi}
(En dollars)

Résultat Stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses prévues 2014-2015
1. Les droits garantis en vertu de la <i>Loi sur les langues officielles</i> sont protégés et la dualité linguistique est promue comme une valeur fondamentale de la société canadienne.	1.1 : Protection des droits linguistiques	Affaires gouvernementales	Un gouvernement fédéral transparent, responsable et à l'écoute.	6 908 668
	1.2 : Promotion de la dualité linguistique	Affaires gouvernementales	Un gouvernement fédéral transparent, responsable et à l'écoute.	7 223 981

Total des dépenses prévues par Secteurs de dépenses (En dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues
Affaires économiques	0
Affaires sociales	0
Affaires internationales	0
Affaires gouvernementales	14 132 649

Tendances relatives aux dépenses du ministère

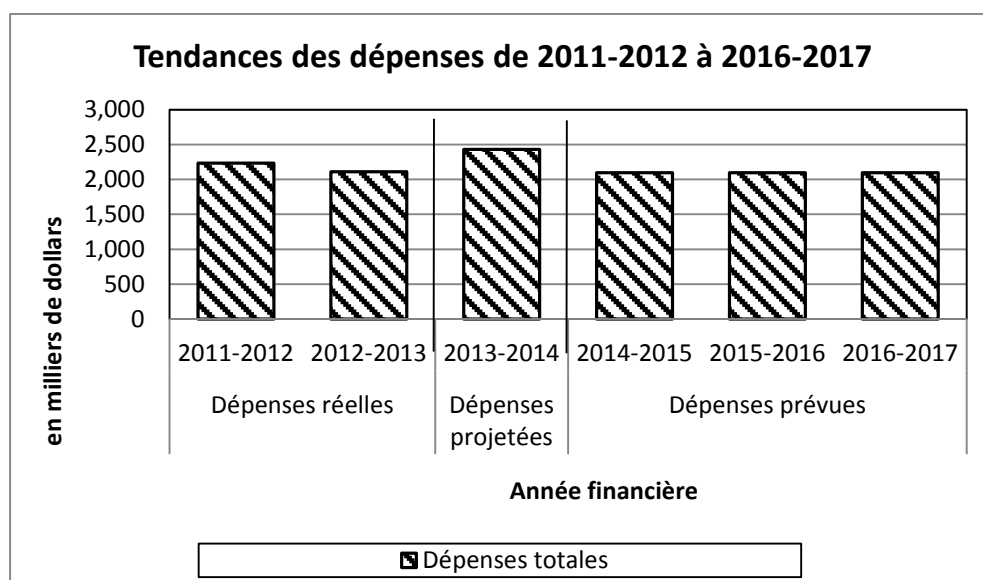
Le graphique ci-dessous présente la tendance des dépenses du Commissariat de 2011-2012 à 2016-2017.

La tendance des dépenses du Commissariat est plutôt stable, à l'exception de l'exercice 2011-2012, en raison des indemnités de départ versées au complet à 92 employés et des indemnités de départ partiellement payées à 13 employés, c'est-à-dire une somme représentant 1,6 million de dollars.

Par rapport aux dépenses réelles de 2012-2013, les dépenses prévues pour 2013-2014 reflètent l'augmentation du financement de 3,1 millions de dollars approuvé dans le Budget principal des dépenses pour payer les frais de déménagement des bureaux de l'administration centrale à Gatineau. À long terme, le déménagement dans un nouveau bâtiment, en colocation avec d'autres agents du Parlement, sera avantageux tant sur le plan financier qu'administratif. Cette relocalisation est liée aux plans de projet de bail-achat de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Le Commissariat a demandé un examen indépendant et approfondi de ses activités qui a révélé de nombreuses pressions non financées, mais aussi des occasions à saisir pour optimiser ses ressources. Puisque bon nombre des autres recommandations issues de cet examen approfondi concernaient les investissements en technologie qu'il convenait de faire, le Commissariat a réaffecté ses ressources en interne afin de remplacer des technologies désuètes. Comme l'indique le Budget 2012, cette réaffectation constitue la contribution du Commissariat aux compressions budgétaires du gouvernement.

Graphique des tendances relatives aux dépenses du Commissariat



Budget des dépenses par crédits votés

Pour plus d'informations sur les crédits organisationnels du Commissariat, prière de consulter le [Budget principal des dépenses 2014-2015](#)^{vii}.

[Page blanche]

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique :

Les droits garantis en vertu de la *Loi sur les langues officielles* sont protégés et la dualité linguistique est promue comme une valeur fondamentale de la société canadienne.

Programme 1.1 : Protection des droits linguistiques

Description :

Par ce programme, le Commissariat aux langues officielles enquête sur les plaintes déposées par des citoyens qui croient que leurs droits linguistiques n'ont pas été respectés, évalue le respect de la *Loi sur les langues officielles* par les institutions fédérales et les autres organismes assujettis à la *Loi* grâce à des mesures du rendement et à des vérifications, et intervient de manière proactive pour prévenir la non-conformité à la *Loi*. Le commissaire peut aussi intervenir devant les tribunaux en cas de non-conformité à la *Loi sur les langues officielles*.

Ressources financières budgétaires (En dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
6 548 834	6 908 668	6 908 668	6 908 668

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
63	63	63

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les droits linguistiques des Canadiennes et des Canadiens sont respectés par l'entremise des réponses à leurs plaintes et à leurs demandes de renseignements.	<p>Pourcentage des réponses du Commissariat aux plaintes et aux demandes de renseignements qui sont données dans le respect des normes de service :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la communication initiale avec le plaignant en deux jours ouvrables suivant le transfert du dossier de la plainte à l'analyste; - les enquêtes effectuées selon le processus de résolution facilité en 90 jours ouvrables; - les enquêtes effectuées selon le processus d'enquête formel en 175 jours ouvrables; - les demandes de renseignements, visant les institutions fédérales et autres organismes assujettis à la <i>Loi</i>, en 30 jours ouvrables. <p><i>(Mesurés sur la base de : statistiques sur les délais)</i></p>	<p>90 %</p> <p>75 %</p> <p>50 %²</p> <p>80 %</p>	31 mars 2015
Les institutions fédérales et les autres organismes assujettis à la <i>Loi sur les langues officielles</i> savent dans quelle mesure ils respectent les exigences linguistiques et ce qu'ils doivent faire pour satisfaire à leurs obligations en vertu de la <i>Loi</i> .	<p>Pourcentage des recommandations du commissaire relatives à la conformité, émises il y a deux ans, qui ont été mises en œuvre par les institutions fédérales et autres organismes assujettis à la <i>Loi</i> dans le contexte des vérifications, des rapports annuels du commissaire et des enquêtes selon le processus d'enquête formel.</p> <p><i>(Mesurés sur la base de : suivis aux recommandations)</i></p>	60 %	31 mars 2015

² La cible tient compte de la charge récurrente des dossiers d'enquête, de l'effectif en place, du large spectre quant à la complexité des enquêtes, ainsi que des étapes liées à la production d'un rapport d'enquête pour lesquelles l'analyste n'a peu de contrôle.

Faits saillants de la planification

Pour travailler en vue de la protection des droits linguistiques en 2014-2015, le Commissariat mettra l'accent sur les initiatives suivantes, en tenant compte de ses priorités organisationnelles et en considérant ses principaux risques énoncés à la Section I, tout en poursuivant les activités continues nécessaires à l'atteinte des résultats attendus (précisés dans le tableau précédent) :

- Analyser les constats découlant des enquêtes visant les compressions budgétaires, cerner l'effet des compressions sur le maintien des droits linguistiques et en faire état. Intervenir auprès des institutions fédérales en ce qui a trait à l'effet constaté, le cas échéant.
- Amorcer un travail de réflexion visant les enjeux systémiques se rapportant à l'offre active de services dans les deux langues officielles faite par les institutions fédérales.
- Entreprendre un bilan de l'incidence des interventions du commissaire couvrant la période complète de ses deux mandats, de 2006 à 2016. Ce bilan portera tant sur les activités de conformité à la *Loi* (un échantillon d'enquêtes et de bulletins de rendement) que sur les interventions du commissaire devant les tribunaux. Cet exercice servira de bilan pour le commissaire Fraser et de document de référence pour le prochain commissaire en ce qui concerne la mesure de l'effet des interventions.
- Mener un suivi de la vérification d'Air Canada et de la vérification d'Industrie Canada.
- Mener une vérification de l'Agence des services frontaliers du Canada et une vérification de la Gendarmerie royale du Canada.
- Accorder une attention particulière aux suivis des recommandations formulées dans le cadre des enquêtes.
- Analyser les données issues du sondage continu du service à la clientèle dans le cadre des enquêtes.
- Mettre en œuvre le Programme d'assurance de la qualité pour évaluer, de manière continue, l'ensemble des processus d'assurance de la conformité du Commissariat.
- Déterminer si le commissaire interviendra devant la Cour fédérale dans le recours entrepris par la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique contre le ministère de l'Emploi et du Développement social. Ce recours vise notamment à clarifier les obligations du Ministère en vertu de la partie IV de la *Loi* dans le cadre de la mise en œuvre des services d'aide à l'emploi découlant de l'Entente Canada-Colombie-Britannique sur le développement du marché du travail.

- Poursuivre le recours contre CBC/Radio-Canada en vue de clarifier les obligations de cette dernière en vertu de la partie VII de la *Loi*.

Programme 1.2 : Promotion de la dualité linguistique

Description :

Dans le cadre de ce programme, le Commissariat aux langues officielles travaille avec les parlementaires, les institutions fédérales et les autres organismes assujettis à la *Loi sur les langues officielles*, les communautés de langue officielle et le public canadien à favoriser la dualité linguistique. Le Commissariat établit des liens entre les institutions fédérales, les communautés de langue officielle et les divers ordres du gouvernement pour les aider à mieux comprendre les besoins des communautés de langue officielle, l'importance du bilinguisme et la valeur du respect de la dualité linguistique au Canada. Afin de jouer son rôle d'agent de promotion, le Commissariat effectue des recherches et des études, entreprend des activités de sensibilisation du public et intervient auprès des hauts fonctionnaires fédéraux pour qu'ils introduisent un changement de culture afin de pleinement intégrer la dualité linguistique dans leurs organismes.

Ressources financières budgétaires (En dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
6 814 886	7 223 981	7 223 981	7 223 981

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
59	59	59

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Le Parlement reçoit des conseils et de l'information sur les répercussions des lois, des politiques et des règlements en évolution sur les langues officielles.	Nombre de références aux interventions du commissaire concernant la formulation des lois, des politiques et des règlements en évolution.	10	31 mars 2015
	Nombre de comparutions devant des comités parlementaires.	3	
	Demandes de renseignements provenant de parlementaires répondues selon la norme de service de 30 jours ouvrables.	80 %	
<i>(Mesurés sur la base : d'une analyse du contenu des rapports et des journaux des débats des comités parlementaires et du Hansard, et des projets de loi; des statistiques sur les délais)</i>			
Le public, les principaux leaders de politiques publiques, les communautés de langue officielle, les medias, les institutions fédérales et les autres organismes assujettis à la Loi sont au courant des droits et obligations en matière de langues officielles et l'importance de la dualité linguistique au Canada.	Nombre d'activités de promotion incluant les demandes de renseignements généraux et d'outils de promotion.	270	31 mars 2015
	Nombre de discours livrés et d'entrevues médiatiques accordés par le commissaire.	40	
	Nombre de récipiendaires des études et des rapports du Commissariat.	1 000	
<i>(Mesurés sur la base de : suivi des activités de promotion, des discours, des entrevues avec les medias; plan de distribution pour les études/rapports)</i>			

Faits saillants de la planification

Pour travailler en vue de la promotion de la dualité linguistique en 2014-2015, le Commissariat mettra l'accent sur les initiatives suivantes, en tenant compte de ses priorités organisationnelles et en considérant ses principaux risques énoncés à la Section I, tout en poursuivant les activités continues nécessaires à l'atteinte des résultats attendus (précisés dans le tableau précédent) :

- Continuer le travail de sensibilisation des autorités aéroportuaires et des institutions fédérales à leurs obligations linguistiques et aux droits linguistiques du public voyageur.
- Collaborer avec les intervenants-clés dont Patrimoine canadien, Sport Canada et les comités organisateurs d'événements d'envergure qui auront lieu en 2017 pour la célébration du 150^e anniversaire de la Confédération canadienne et ceux qui auront lieu d'ici 2017, notamment les Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015, le Congrès mondial acadien, l'anniversaire de la Première Guerre mondiale, les Jeux d'hiver du Canada à Prince George et les Jeux autochtones de l'Amérique du Nord qui se dérouleront en Saskatchewan, afin de s'assurer que ces événements reflètent la dualité linguistique canadienne.
- Mettre en ligne une chaîne YouTube du Commissariat afin d'inciter les Canadiens et les Canadiennes à perfectionner leur connaissance de leur seconde langue officielle, contribuant ainsi à contrer la stagnation du bilinguisme.
- Collaborer avec des partenaires provinciaux et autres, et énoncer clairement les attentes du gouvernement à l'égard de mesures d'immigration favorisant les communautés de langue officielle en situation minoritaire.
- Intervenir auprès des institutions fédérales dans le but d'assurer un suivi des recommandations du commissaire, notamment auprès du ministre de la Justice du Canada concernant la capacité bilingue de la magistrature des cours supérieures.
- Collaborer avec le Barreau de Montréal à l'organisation d'un colloque portant sur l'accès à la justice en anglais au Québec.
- Cerner les enjeux actuels dans le domaine de la petite enfance en milieu minoritaire pour préparer une éventuelle intervention publique, tout en respectant les juridictions provinciales.
- Mettre à jour les données sur les perspectives des Canadiens et des Canadiennes envers la dualité linguistique, en utilisant des moyens comme les sondages, afin de mieux orienter les interventions futures du commissaire.
- Faire participer les institutions fédérales ciblées par les recommandations d'une étude du commissaire sur l'appui fédéral aux aînés vivant dans un contexte de langue officielle en situation minoritaire, en favorisant et en explorant le suivi concret des recommandations auprès de ces institutions.

- Assurer auprès du gouvernement le suivi des recommandations contenues dans le *Rapport annuel 2013-2014*, notamment la recommandation numéro 6 concernant des questions additionnelles au bilan des langues officielles que les institutions fédérales doivent préparer.
- Organiser à Ottawa, en 2015, la deuxième conférence de l'Association internationale des commissaires linguistiques afin de sensibiliser la population canadienne et le monde entier au rôle que joue le respect des droits linguistiques dans la cohésion sociale des sociétés diversifiées sur le plan linguistique.

Services internes

Description :

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérées de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services immobiliers, services du matériel, services de gestion des acquisitions et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui s'appliquent à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies uniquement à un programme.

Puisque les recours judiciaires sont prévus dans la *Loi*, les services juridiques sont exclus des services internes du Commissariat et font partie intégrante du programme de la protection des droits linguistiques. Également, étant donné leur mandat spécifique, les services des communications du Commissariat ne sont pas compris dans les services internes, mais font plutôt partie du deuxième programme, soit la promotion de la dualité linguistique.

Ressources financières budgétaires (En dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
7 413 232	6 855 534	6 855 534	6 855 534

Ressources humaines (ETP)

2014–2015	2015–2016	2016–2017
48	48	48

Faits saillants de la planification

Tout en continuant d'assurer la prestation des services internes qui servent de base à ses activités, le Commissariat mettra l'accent sur les initiatives suivantes en 2014-2015, afin de sous-tendre sa quatrième priorité organisationnelle (*Gérer une période de transitions tout en favorisant un environnement de travail sain et productif*) et de tenir compte des principaux risques énoncés à la Section I :

- Prendre les dernières dispositions logistiques et administratives associées à l'installation dans les nouveaux bureaux de l'administration centrale.
- Assurer la transition entre le Système d'information sur les ressources humaines (SIRH) et PeopleSoft.
- Mettre en œuvre la solution partagée de gestion des cas pour les ministères et organismes de petite taille ainsi que d'autres outils technologiques pour aider les employés à travailler plus efficacement à mesure que les besoins de l'organisme évoluent.
- Harmoniser le Programme de gestion du rendement du personnel du Commissariat avec la nouvelle directive sur la gestion du rendement du Secrétariat du Conseil du Trésor.
- Continuer d'explorer des possibilités d'accroître la collaboration avec d'autres agents du Parlement pour la prestation des services généraux du Commissariat, tout en respectant le mandat du commissaire et en préservant l'indépendance de ce dernier.
- Explorer les possibilités de rationaliser ou de simplifier les processus opérationnels.
- Mettre en ligne le nouveau site Web du Commissariat, y compris la nouvelle interface sécurisée pour recueillir les plaintes des Canadiens et des Canadiennes.

Section III : Renseignements supplémentaires

État des résultats prospectif

L'état des résultats condensé prospectif présenté dans cette sous-section vise à donner un aperçu général des résultats du Commissariat. Les renseignements financiers prévus concernant les dépenses et les recettes sont préparés sur une base de comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière.

Comme l'état des résultats prospectif est établi sur une base de comptabilité d'exercice et les prévisions et les dépenses prévues présentées dans d'autres sections du présent rapport sont établis sur la base des dépenses, les montants diffèrent.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, comprenant un rapprochement des coûts de fonctionnement net et des autorisations demandées, peut être trouvé sur le site web du Commissariat^{viii}.

État des résultats condensé prospectif Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars (En dollars)

Renseignements financiers	Résultats estimatifs 2013-2014	Résultats prévus 2014-2015	Variation
Total des dépenses	25 216 597	24 018 477	(1 198 120)
Total des revenus	0	0	0
Coût de fonctionnement net	25 216 597	24 018 477	(1 198 120)

On prévoit que les dépenses totales s'élèveront à 24 millions de dollars en 2014-2015. Les dépenses comprennent les salaires et les avantages sociaux des employés (74 % ou 17,8 millions de dollars) et les autres dépenses de fonctionnement (26 % ou 6,2 millions de dollars). Par rapport à 2013-2014, on estime que le coût de fonctionnement net baissera de 1,2 million de dollars. Ceci est principalement dû à la baisse du coût des locaux faisant suite au déménagement de l'administration centrale dans un nouvel édifice (- 0,8 million de dollars).

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*^{ix}. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web du Commissariat ou communiquer avec l'un des bureaux suivants :

ADMINISTRATION CENTRALE

Édifice Canada
344, rue Slater
3^e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0T8

Tél. : 613-996-6368 ou
1-877-996-6368
Télec. : 613-993-5082
Courrier électronique :
information@ocol-clo.gc.ca

www.twitter.com/CLOduCanada
www.facebook.com/languesofficielles

BUREAUX RÉGIONAUX

Région de l'Atlantique

Moncton
Tél. : 506-851-7047 ou
1-800-561-7109
Télec. : 506-851-7046

Région du Manitoba et de la Saskatchewan

Winnipeg
Tél. : 204-983-2111 ou
1-800-665-8731
Télec. : 204-983-7801

Région du Québec

Montréal
Tél. : 514-283-4996 ou
1-800-363-0628
Télec. : 514-283-6677

Regina

Tél. : 306-780-7866 ou
1-800-665-8731
Télec. : 306-780-7896

Région de l'Ontario

Toronto
Tél. : 416-973-1903 ou
1-800-387-0635
Télec. : 416-973-1906

Région de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut

Edmonton
Tél. : 780-495-3111 ou
1-800-661-3642
Télec. : 780-495-4094

Sudbury

Tél. : 705-671-4101 ou
1-888-272-3704
Télec. : 705-671-4100

Vancouver

Tél. : 604-666-5802 ou
1-800-661-3642
Télec. : 604-666-5803

[Page blanche]

Notes de fin de document

- i. Publications sur le budget des dépenses et lois de crédits du Secrétariat du Conseil du Trésor, <http://publiservice.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/esp-pbc-fra.asp>.
- ii. Certains rapports ministériels sur le rendement 2008-2009 – Ministère de l'Industrie et Ministère des Transports. Rapport du Comité permanent des comptes publics, septembre 2010, <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&Parl=40&Ses=3&DocId=4653561&File=0&Language=F>.
- iii. Renforcer l'examen parlementaire des prévisions budgétaires et des crédits. Rapport du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, juin 2012, <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=5690996&Mode=1&Parl=41&Ses=1&Language=F>.
- iv. Cadre pangouvernemental, <http://publiservice.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx>.
- v. <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-3.01/page-13.html#h-19>
- vi. Cadre pangouvernemental, <http://publiservice.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx>.
- vii. Budget principal des dépenses 2014-2015, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/esp-pbc-fra.asp>.
- viii. http://www.ocol-clo.gc.ca/html/index_f.php
- ix. <http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>